



MON GUIDE DU PERMIS DE CONDUIRE

CATÉGORIE G

Édition 03/2023



FÉLICITATIONS !

VOUS AVEZ RÉUSSI VOTRE EXAMEN THÉORIQUE.

Vous devez **choisir une formule d'apprentissage**. **Deux filières sont actuellement possibles :**

- ▶ La **filière libre**. Attention : vous ne pourrez pas emprunter la voie publique et vous devrez vous exercer **uniquement sur un terrain privé**.
- ▶ La **filière professionnelle** via une auto-école agréée, une école d'agriculture ou un centre de formation agricole agréé.

MA FORMATION ET MES ÉPREUVES PRATIQUES

Cette brochure décrit les prochaines étapes de votre **apprentissage** pour obtenir votre permis de conduire de la **catégorie G**. Elle contient également des **informations importantes** relatives aux épreuves de votre **examen pratique**, accessible dès **16 ans**.

LA CATÉGORIE G



- ▶ **TRACTEURS AGRICOLES ET FORESTIERS**, et leurs remorques.



- ▶ Véhicules **immatriculés et équipés** comme **MATÉRIEL AGRICOLE** (dont certains quads), **MOTOCULTEUR** ou **MOISSONNEUSE**.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Usage limité de la catégorie G ?

- ▶ La catégorie G n'est valide que sur le **territoire belge**.
- ▶ Lorsque les véhicules de la catégorie G sont utilisés **en dehors du cadre de l'exploitation agricole ou forestière** (ou à l'étranger), un **permis de conduire B, B+E, C1, C1+E, C ou C+E est requis** selon les masses maximales autorisées (M.M.A.) du tracteur et de la remorque.

Je suis né avant le 01/10/1982.

- ▶ Vous êtes dispensé de permis pour conduire un véhicule de la catégorie G dans le cadre d'une exploitation agricole ou forestière.



AVERTISSEMENT

Lisez attentivement les pages suivantes. Un changement de réglementation peut cependant modifier les informations reprises dans cette brochure.

Consultez notre site web www.autosecurite.be pour connaître les mises à jour et **NOS TARIFS**.



CONSEILS

Une bonne préparation, alliée à vos connaissances et à votre expérience, vous permettra d'aborder votre examen avec la confiance nécessaire à la réussite. Consultez notre site web www.autosecurite.be pour connaître nos **conseils et astuces**. **Bonne route**.

MON EXAMEN THÉORIQUE

Quelle validité ? p. 4

MES ÉPREUVES PRATIQUES

1 ME PRÉPARER

Les étapes de ma formation pratique p. 5
 La filière professionnelle ou la filière libre.

Mon rendez-vous obligatoire pour l'examen p. 6
 Où présenter mon examen ?
 En filière libre - Avec la filière professionnelle.

2 LE JOUR DE MON EXAMEN PRATIQUE

Quel équipement ? p. 7

Quel ensemble de véhicules pour mon examen en filière libre ? p. 7
 Tracteur, remorque, ensemble. Vérification technique.

Quelle est la liste des documents à présenter ? p. 8
 Mes documents.
 Pour mon examen en filière libre : tracteur, remorque.
 Carte d'identité périmée ? En cas de manquement ou d'absence.
 Les normes minimales médicales - Que dois-je signer ?

Mon épreuve sur terrain privé p. 9
 Les 4 manœuvres à exécuter.
 L'aménagement du terrain privé.
 Quels sont les comportements autorisés ou refusés ?

Manœuvre 1 : contrôles préalables p. 10

Manœuvre 2 : marche arrière en ligne droite p. 11

Manœuvre 3 : virer en marche arrière dans un garage p. 11

Manœuvre 4 : désaccoupler - accoupler la remorque p. 12

Mon épreuve sur la voie publique p. 13

3 APRÈS MON EXAMEN

Quels résultats et démarches ? p. 14
 Réussite, échec.

Une remarque ? Un problème ? p. 14
 Réclamation, recours.

J'ai moins de 18 ans p. 14

Lors d'une déchéance p. 14

MES ÉPREUVES PRATIQUES

1 ME PRÉPARER



LES ÉTAPES DE MA FORMATION PRATIQUE

JE CHOISIS MA FILIÈRE

LA FILIÈRE PROFESSIONNELLE

Examen théorique réussi.

- Étape 1**
- ▶ Cours pratiques (**8 h minimum**) via une auto-école agréée (délivrance d'un certificat d'enseignement).
 - ▶ OU formation via une école d'agriculture ou un centre de formation agricole agréé.

- Étape 2**
- ▶ Rendez-vous pour l'examen pratique fixé par l'organisme agréé.

- Étape 3**
(Dès 16 ans)
- ▶ Examen pratique : épreuves sur terrain privé et voie publique (ensemble de véhicules fourni par l'organisme).

OU

LA FILIÈRE LIBRE > IL N'EXISTE PAS DE PERMIS PROVISoire POUR LA CATÉGORIE G.

Examen théorique réussi.

- Étape 1**
- ▶ Apprentissage : autorisé uniquement sur terrain privé. **VOUS NE POUVEZ PAS VOUS ENTRAÎNER SUR LA VOIE PUBLIQUE.**

- Étape 2**
- ▶ Prise d'un rendez-vous pour l'examen pratique dans un de nos centres d'examen agréés.

- Étape 3**
(Dès 16 ans)
- ▶ Examen pratique : épreuves sur terrain privé et voie publique (avec votre propre ensemble de véhicules). **Attention : vous ne pourrez pas conduire vous-même jusqu'au centre d'examen.**



MON RENDEZ-VOUS OBLIGATOIRE POUR L'EXAMEN

CONDITIONS

- ▶ 16 ans minimum.
- ▶ Réussite de l'examen théorique en cours de validité.
- ▶ Si voie publique uniquement : épreuve sur terrain privé en cours de validité (1 an).

Exemple : vous réussissez le 30/06/2019 → la réussite reste valable jusqu'au 29/06/2020 inclus.

EN FILIÈRE LIBRE

OÙ PRÉSENTER MON EXAMEN AVEC MON PROPRE ENSEMBLE DE VÉHICULES ?

- ▶ Dans nos centres agréés pour la CATÉGORIE G.



087/57.20.30

- ▶ Contactez le Call Center au minimum **6 semaines** à l'avance.
- ▶ Munissez-vous de votre **numéro national** et de votre **attestation de réussite** de l'examen théorique.



- ▶ **En cas de modification/annulation**, avertissez le Call Center (**087/57.20.30**) ou le centre d'examen **au moins 2 jours ouvrables complets avant la date prévue**, le samedi non compris.

Exemple : le rendez-vous du mardi doit être modifié/annulé au plus tard le jeudi de la semaine qui précède.

AVEC LA FILIÈRE PROFESSIONNELLE

- ▶ Soit dans le centre d'examen compétent, soit dans l'école de conduite agréée, l'école d'agriculture ou le centre de formation agricole agréé (devant un examinateur agréé).



- ▶ **Annulation** via l'organisme agréé.



COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

- ▶ L'organisme agréé que vous avez choisi pour votre apprentissage fixera un rendez-vous pour vous auprès d'un centre d'examen et fournira l'ensemble de véhicules le jour de votre examen.
- ▶ Communiquez votre **numéro national** et votre **date de réussite** de l'examen théorique.

2 LE JOUR DE MON EXAMEN PRATIQUE

QUEL ÉQUIPEMENT ?

Pour être admis à l'examen sur terrain privé, vous devez être équipé de **gants de sécurité**. Nous vous recommandons vivement de porter des **chaussures de sécurité**.



QUEL ENSEMBLE DE VÉHICULES POUR MON EXAMEN EN FILIÈRE LIBRE ?

CARACTÉRISTIQUES OBLIGATOIRES

TRACTEUR

- ▶ Agricole ou forestier.
- ▶ Cabine fermée.
- ▶ M.M.A. d'au moins 6.000 kg.
- ▶ Equipé d'un siège passager pour l'examineur.
- ▶ Muni d'une plaque d'immatriculation (reproduction à l'avant et d'origine à l'arrière).
- ▶ Muni d'une plaque de vitesse (selon le véhicule 40 ou 30 km/h).
- ▶ Pédales de frein fixées entre elles.

REMRORQUE

- ▶ M.M.A. supérieure à 18.000 kg.
- ▶ Construction : en étant assis sur le siège conducteur, la vue sur la circulation à la gauche, à la droite et à l'arrière du véhicule, ainsi que sur un véhicule qui a commencé à dépasser, n'est possible qu'en utilisant les rétroviseurs extérieurs du véhicule tracteur.
- ▶ Plaque d'immatriculation à l'arrière (reproduction de la plaque d'immatriculation du tracteur si la remorque n'est pas immatriculée – si la remorque est immatriculée, plaque d'origine).
- ▶ Plaque de vitesse (40 km/h ou 30 km/h).
- ▶ Equipée des cales nécessaires à son immobilisation (minimum 2).

ENSEMBLE

- ▶ Longueur d'au moins 9 m.
- ▶ Largeur maximale de 2,55 m.
- ▶ Vitesse d'au moins 30 km/h sur route en palier.
- ▶ Sans charge.
- ▶ Signe **L** à l'arrière et à un endroit visible.
- ▶ Etat de propreté suffisant (y compris l'état des feux et de la signalisation).
- ▶ Doit permettre d'effectuer toutes les manœuvres (selon la disposition des aires prévues).



EST ACCEPTÉ

- ▶ Systèmes d'aide au stationnement et caméra de recul d'origine sur le véhicule.



N'EST PAS ACCEPTÉ

- ▶ Ancêtre.
- ▶ Repères et marques spécialement ajoutés pour faciliter les manœuvres.
- ▶ Objet non fixé qui pourrait constituer un projectile dangereux pour les occupants en cas d'accident ou de freinage brusque.



PRÉPAREZ VOTRE ENSEMBLE DE VÉHICULES POUR L'EXAMEN :

Une **vérification technique** de l'ensemble sera effectuée par l'examineur au début de l'examen.

Contrôlez le bon fonctionnement :

- ✔ des portes,
- ✔ du klaxon,
- ✔ des feux,
- ✔ des clignotants,
- ✔ des gyrophares,
- ✔ des essuie-glaces,
- ✔ du frein de stationnement,
- ✔ du compteur de vitesse,
- ✔ du dispositif d'attelage.

Contrôlez aussi :

- ✔ l'état des pneus, des feux, de la carrosserie et de la benne,
- ✔ la présence du signe **L**, des catadioptres latéraux et arrière.



QUELLE EST LA LISTE DES DOCUMENTS À PRÉSENTER ?

MES DOCUMENTS



- ▶ Carte d'identité.
- ▶ Attestation de réussite de l'examen théorique.
- ▶ En cas d'examen via l'auto-école agréée : certificat d'enseignement pratique.
- ▶ Déclaration signée (*) relative aux défauts physiques et affections OU les attestations prévues (**).
- ▶ Le cas échéant, attestation de réussite de l'épreuve sur terrain privé.
- ▶ En cas de paiement anticipé : preuve de paiement de la redevance.

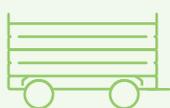
POUR MON EXAMEN EN FILIÈRE LIBRE

TRACTEUR



- ▶ Certificat d'immatriculation.
- ▶ Carte d'assurance – la remorque est assurée par le tracteur.
- ▶ Certificat de contrôle technique de couleur verte.
- ▶ Rapport d'identification.

REMORQUE



- ▶ Certificat d'immatriculation (si propre immatriculation).
- ▶ Carte d'assurance du tracteur (même en cas d'immatriculations différentes).
- ▶ Certificat de contrôle technique de couleur verte.
- ▶ Rapport d'identification.

TOUS LES DOCUMENTS À PRÉSENTER DOIVENT ÊTRE
LES ORIGINAUX, EN COURS DE VALIDITÉ.

> LES COPIES, MAILS ET FAX NE SERONT PAS ACCEPTÉS.



CARTE D'IDENTITÉ PÉRIMÉE ?

Votre examen aura lieu à condition d'être en possession de **vosre carte d'identité périmée** et du **récépissé délivré par l'administration communale**, qui prouve votre demande de renouvellement. Votre demande de permis de conduire sera conservée dans la base de données du centre d'examen et ne sera délivrée que sur la présentation de votre carte d'identité en règle.

SANS LE RÉCÉPISSÉ, L'EXAMEN N'AURA PAS LIEU.



SI MALHEUREUSEMENT JE NE SUIS PAS ADMIS À L'EXAMEN OU EN CAS D'ABSENCE

EN CAS DE MANQUEMENT administratif ou technique, ou en cas d'absence, votre examen n'aura pas lieu et des frais administratifs seront à votre charge.

Consultez notre site web [www. autosecurite.be](http://www.autosecurite.be) pour connaître les mises à jour et **NOS TARIFS**.



(*) LES NORMES MINIMALES MÉDICALES - QUE DOIS-JE SIGNER ?

Pour avoir accès à l'examen pratique et obtenir un permis de conduire, vous devez signer une déclaration sur l'honneur attestant que vous n'êtes pas atteint d'un des défauts physiques ou d'une des affections mentionnés à l'annexe 6 de l'arrêté royal du 23 mars 1998 relatif au permis de conduire.

▶ **Lisez attentivement les normes minimales concernant l'aptitude physique et mentale à la conduite d'un véhicule à moteur (disponibles dans nos centres d'examen).**

▶ **(**) Vous ne pouvez pas signer la déclaration ?** Vous devez consulter un médecin de votre choix et fournir les **attestations** prévues.

L'examen est composé de **2 épreuves** : les manœuvres sur terrain privé et la conduite sur la voie publique.
Vous devrez réussir l'épreuve sur terrain privé pour avoir accès à l'épreuve sur la voie publique.



MON ÉPREUVE SUR TERRAIN PRIVÉ

LES 4 MANŒUVRES À EXÉCUTER

- ▶ L'examinateur vous fournira des explications complètes avant le début de chaque manœuvre.
- ▶ La validité de l'épreuve sur terrain privé est de 1 an > **VOUS DEVEZ RÉUSSIR L'ÉPREUVE SUR LA VOIE PUBLIQUE DANS CE DÉLAI.** Exemple : vous réussissez le 30/06/2019 → la réussite reste valable jusqu'au 29/06/2020 inclus.

1

Contrôles préalables.

- ▶ Utilisation des commandes.
- ▶ Connaissance du tableau de bord.
- ▶ Contrôles préventifs.
- ▶ Réglages.

ENSUITE, VOUS EXÉCUTEREZ LES MANŒUVRES EN MOUVEMENT SELON CET ORDRE :

2

Marche arrière en ligne droite.

3

Virer en marche arrière dans un garage.

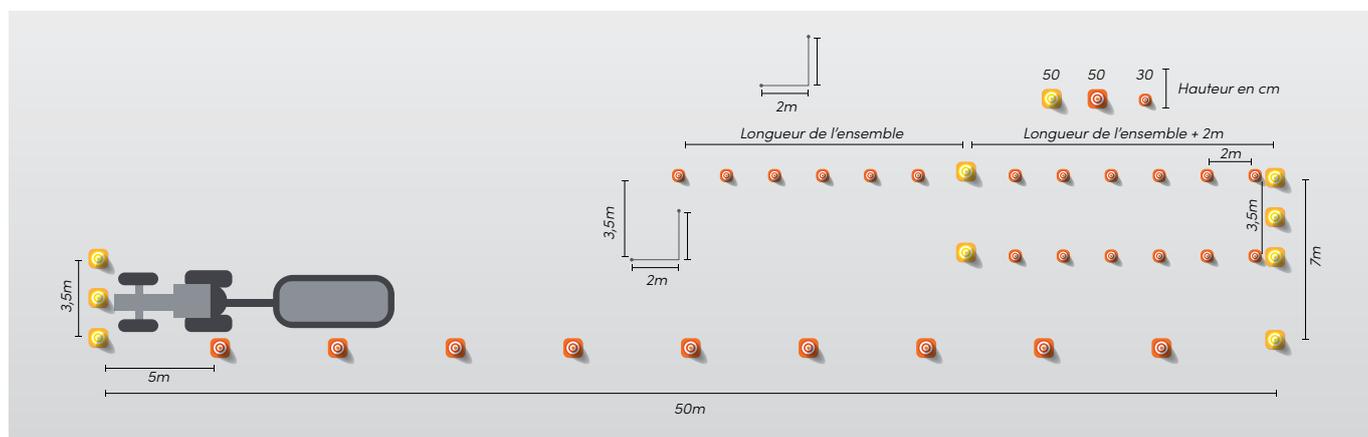
4

Désaccoupler ET accoupler la remorque.

2

LE JOUR DE MON EXAMEN

L'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN PRIVÉ



QUELS SONT LES COMPORTEMENTS AUTORISÉS OU REFUSÉS ?

- ▶ Vous devez porter la ceinture de sécurité (si présente) et utiliser les clignotants pendant l'examen sur terrain privé.
- ▶ Vous devez vous trouver en permanence en position de conduite normale et garder le contact avec l'assise du siège.
- ▶ **Quitter le véhicule** : vous pouvez ouvrir votre portière pour jeter un coup d'œil ou pour descendre du tracteur pendant ou entre les manœuvres. Vous devrez cependant être **à l'arrêt**. **Lorsque vous quittez le poste de conduite, vous devez enclencher le frein de stationnement. Vous ne pouvez pas sauter du véhicule, descendre dos tourné au véhicule et vous ne pouvez pas laisser votre portière ouverte.** Vous ne pouvez pas courir.
- ▶ **Regarder par la fenêtre arrière** est autorisé, mais vous devez garder le contact avec l'assise du siège.
- ▶ **Timon** : vous ne pouvez pas passer au-dessus du timon.
- ▶ **Toucher** une balise ou un cône entraîne l'échec à l'examen.

MANŒUVRE 1 : CONTRÔLES PRÉALABLES

Une bonne habitude que tout conducteur doit prendre avant de démarrer est de faire connaissance avec le véhicule et d'effectuer les contrôles préalables.

UTILISATION DES COMMANDES

Il est essentiel que vous sachiez utiliser toutes les commandes du tracteur. *Devoir chercher une commande en roulant peut s'avérer très dangereux.*

- ▶ L'examineur vous demandera de les faire fonctionner une à une.
 - Feux : croisement, route, brouillard (si présent), stop.
 - Gyrophares tracteur et remorque.
 - Clignotants.
 - Essuie-glaces.
 - Klaxon.

CONNAISSANCE DU TABLEAU DE BORD

- ▶ L'examineur vous demandera de montrer où se trouvent les instruments de bord suivants :
 - Indicateur de niveau de carburant.
 - Indicateur de charge de la batterie.
 - Indicateur de température moteur.
 - Compte-tours.
 - Compteur de vitesse.
 - Compteur horaire.
 - Indicateur de réserve de pression (en cas de freinage pneumatique).

CONTRÔLES PRÉVENTIFS

L'examineur vous invitera à quitter le tracteur pour effectuer les contrôles préventifs nécessaires avant de démarrer. Attention : respectez les consignes de sécurité. **Le port de gants de sécurité est obligatoire.**

- ▶ Effectuez le tour des véhicules pour contrôler les éléments suivants :
 - **Direction** : précisez que vous vérifiez que les barres de direction ne sont pas endommagées.
 - **Mécanisme d'attelage** : précisez que vous vérifiez
 - La sécurité du dispositif d'attelage et montrez cette sécurité.
 - Que le câble de sécurité est bien attaché (si présent).
 - Que les câbles électriques sont correctement connectés.
 - Que les conduites hydrauliques sont correctement raccordées.
 - Que le frein de stationnement de la remorque est desserré.
 - **Conduites hydrauliques de direction** : précisez que vous vérifiez qu'elles ne sont pas endommagées.
 - **Pneus** : précisez que vous vérifiez l'état des pneus et qu'il n'a pas un pneu dégonflé ou crevé.
 - **Fluides** : montrez où faire l'appoint et/ou vérifier le niveau des fluides suivants :
 - Huile moteur.
 - Liquide de refroidissement.
 - Liquide de frein.
 - Liquide de « direction hydraulique ».
 - Liquide lave-glaces.
- ▶ Lorsque le véhicule est muni de jauges électroniques, vous pouvez vous y référer pour le ou les niveaux sous contrôle.
- ▶ Vous devez être en mesure d'ouvrir le capot, le cas échéant.

RÉGLAGES

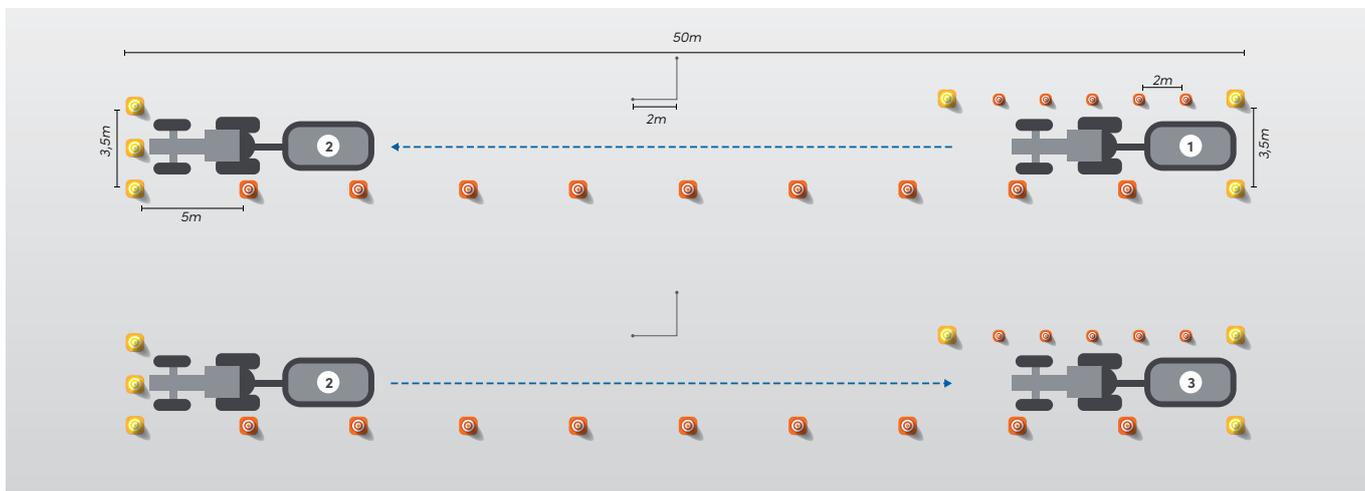
L'examineur vous invite à contrôler que votre position assise est correcte et que vos rétroviseurs sont bien réglés, et à mettre votre ceinture de sécurité (si présente).

MANŒUVRE 2 : MARCHÉ ARRIÈRE EN LIGNE DROITE

DURÉE

3 min. maximum. Vous serez pénalisé à partir de 2 min. 30 sec.

DÉROULEMENT



Étape 1

▶ Avancez vers la position de départ ② : l'avant du tracteur se trouve alors juste devant les cônes et l'ensemble est parallèle à l'alignement des cônes situés à gauche.

Étape 2

▶ Reculez ensuite de manière continue et en ligne droite, jusqu'à la position finale ③.

CONSIGNES

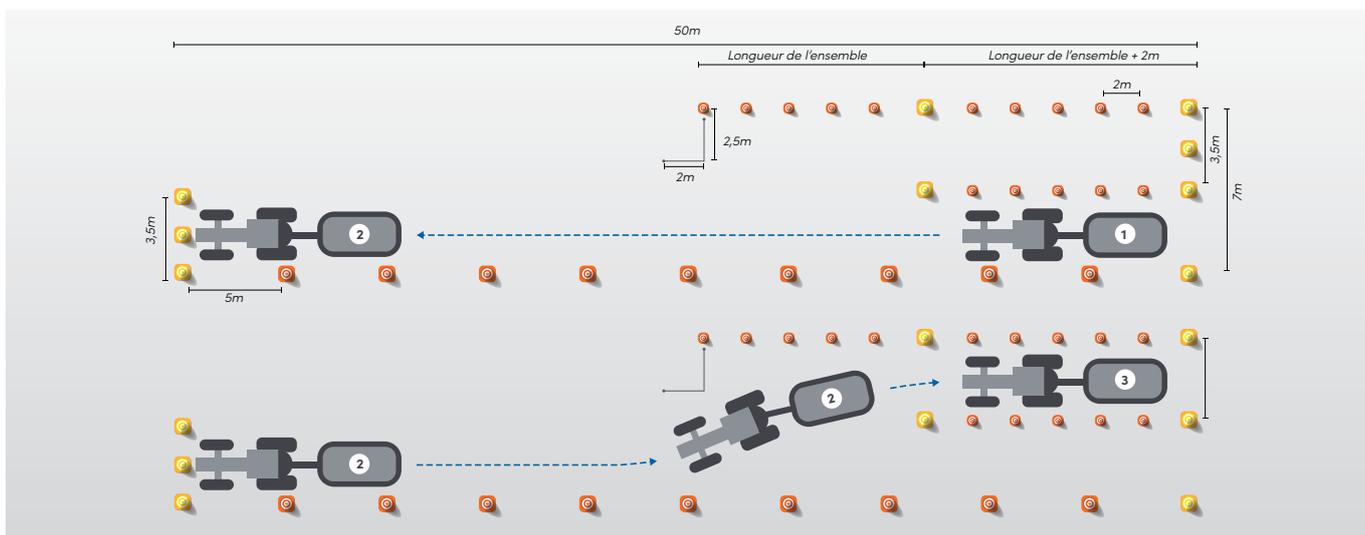
- ▶ Le temps est pris en compte dès que vous reculez.
- ▶ Vous pouvez placer les roues entre les cônes. Attention : vous ne pouvez ni toucher les cônes, ni toucher la balise.
- ▶ Si vous déviez, vous pouvez réavancer afin de corriger la trajectoire.
- ▶ Vous ne pouvez pas descendre du tracteur pendant cette manœuvre.
- ▶ Vous pouvez regarder par la fenêtre arrière (mais vous devez garder le contact avec l'assise du siège).

MANŒUVRE 3 : VIRER EN MARCHÉ ARRIÈRE DANS UN GARAGE

DURÉE

6 min. maximum. Vous serez pénalisé à partir de 5 min. 30 sec.

DÉROULEMENT



2

LE JOUR DE MON EXAMEN

Étape 1

▶ Avancez vers la position de départ ② : l'avant du tracteur se trouve alors juste devant les cônes.

Étape 2

▶ Reculez et virez pour entrer en marche arrière dans le garage ③.

CONSIGNES

- ▶ Le temps est pris en compte dès que vous reculez.
- ▶ Le **garage** se trouve derrière la balise à votre droite. L'entrée du garage est matérialisée par 2 cônes jaune et noir et son fond par 3 cônes jaune et noir. Les côtés du garage sont représentés par des cônes rouge-orange / blanc.
- ▶ Vous devez introduire **COMPLÈTEMENT** votre ensemble dans le garage.
- ▶ Lorsque vous estimez avoir terminé la manœuvre, signalez-le à l'examineur (klaxon, ...).

MANŒUVRE 4 : DÉACCOUPLER - ACCOUPLER LA REMORQUE

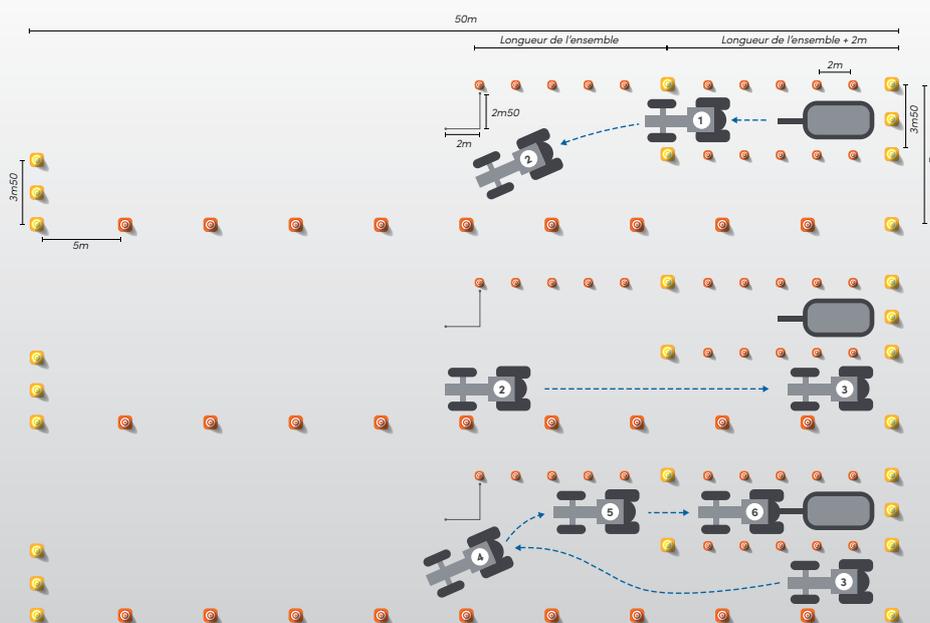
DURÉE

10 min. maximum. Vous êtes pénalisé à partir de 9 min. 30 sec.

DIRECTIVE

Le port de gants de sécurité est obligatoire. Vous ne pouvez pas les oublier au cours de la manœuvre.

DÉROULEMENT



Étape 1

DÉACCOUPLÉMENT ①

Attention : L'ordre des groupes doit être strictement respecté.

GRUPE A

Attention : Vous ne pouvez oublier aucun élément.

L'ordre des opérations du groupe peut être modifié.

- ▶ Déconnectez les conduites hydrauliques (sauf la conduite hydraulique de levage).

Attention : vous ne pouvez pas les laisser au sol.

- ▶ Déconnectez le système de freinage.
- ▶ Déconnectez les câbles électriques. **Attention : vous ne pouvez pas les laisser au sol.**
- ▶ Enlevez le câble de sécurité (si présent).
- ▶ Placez les cales.
- ▶ Serrez le frein de stationnement de la remorque.
- ▶ Baissez la (les) béquille(s) jusqu'au sol.
- ▶ Enlevez la goupille de sécurité.
- ▶ Ouvrez le taquet.

GROUPE B	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Levez l'œillet. ▶ Le cas échéant, déconnectez la conduite hydraulique de levage.
GROUPE C	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Avancez lentement.
Étape 2	▶ Avancez le tracteur et positionnez-le dans l'axe du passage étroit ②.
Étape 3	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Reculez ensuite pour vous placer à côté de la remorque ③. ▶ L'arrière du tracteur doit arriver à même hauteur que l'arrière de la remorque ③. ▶ Vous pouvez quitter le véhicule pour aller évaluer la distance qu'il vous reste à reculer.
Étape 4	▶ Avancez ensuite le véhicule ④ et puis reculez de façon à placer le tracteur ⑤ pour accoupler la remorque ⑥.
Étape 5	<p>ACCOUPLLEMENT ⑥</p> <p>Attention : L'ordre des groupes doit être strictement respecté.</p>
GROUPE A	<p>Attention : Vous ne pouvez oublier aucun élément.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Reculez pour positionner tracteur. ▶ Vérifiez le centrage du tracteur par rapport à la remorque.
GROUPE B	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Connectez la conduite hydraulique de levage, le cas échéant. ▶ Laissez descendre l'œillet correctement. (Évitez de faire bouger le timon sur sa béquille afin d'ajuster l'œillet par rapport au piton d'attelage).
GROUPE C	<p>Attention : Vous ne pouvez oublier aucun élément.</p> <p>L'ordre des opérations du groupe peut être modifié.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Fermez le taquet. ▶ Placez la goupille de sécurité. ▶ Connectez les câbles électriques. ▶ Connectez les conduites hydrauliques de direction. ▶ Connectez le système de freinage. ▶ Attachez le câble de sécurité (si présent). ▶ Otez les cales. ▶ Desserrez le frein de stationnement de la remorque. ▶ Remontez complètement la (les) béquille(s).
GROUPE D	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Avancez l'ensemble à environ 1,50 m du quai. ▶ Effectuez le contrôle électrique de la remorque (signalisation du véhicule). Vous devez en prendre l'initiative. L'examineur vous aidera ensuite à le réaliser.

RAPPEL : LES AUTRES COMPORTEMENTS FAUTIFS SONT PRIS EN COMPTE.

MON ÉPREUVE SUR LA VOIE PUBLIQUE

CIRCUIT DE 40 MINUTES MINIMUM

Après la réussite de votre épreuve sur terrain privé, vous serez admis à l'épreuve sur la voie publique selon les modalités de votre apprentissage. L'examineur évaluera votre conduite en fonction de votre respect du code de la route, mais aussi de votre maîtrise du train de véhicules et de votre comportement dans la circulation. Vous veillerez donc à adapter votre vitesse aux circonstances et à respecter la réglementation routière.

Si vous ne participez pas suffisamment au trafic, l'examineur ne sera pas en mesure d'évaluer votre conduite.

L'examineur vous guidera en vous indiquant clairement et suffisamment à temps l'itinéraire que vous devrez suivre. L'examineur ne vous tendra jamais de piège !

3 APRÈS MON EXAMEN



QUELS RÉSULTATS ET DÉMARCHES ?



RÉUSSITE

LES 2 ÉPREUVES

**TERRAIN PRIVÉ &
VOIE PUBLIQUE**
(validité 3 ans)

- ▶ **Félicitations !** Vous recevez le formulaire « [Demande de permis de conduire](#) » à présenter à votre **ADMINISTRATION COMMUNALE** pour obtenir votre **permis de conduire** valable pour la catégorie **G**.

1 SEULE ÉPREUVE

**TERRAIN PRIVÉ
uniquement**
(validité 1 an)

- ▶ **VOUS DEVEZ RÉUSSIR L'ÉPREUVE SUR LA VOIE PUBLIQUE DANS CE DÉLAI.**



ÉCHEC

Délai minimum

- ▶ Vous ne pouvez pas vous représenter à un nouvel examen le jour même de votre échec.

Nombre d'essais

- ▶ Le nombre de tentatives est illimité.



UNE REMARQUE ? UN PROBLÈME ?

VOUS AVEZ UNE RÉCLAMATION À FORMULER ?

Adressez-vous immédiatement au chef du centre d'examen. C'est la méthode la plus simple et la plus rapide parce que vous êtes sur place et que l'objet du litige peut être traité immédiatement.

Si vous n'êtes pas satisfait de la solution proposée, adressez-vous sans retard à la direction et, en dernier ressort, au Service public de Wallonie ▶ [Consultez le panneau d'information affiché au centre d'examen.](#)

QUELLE EST LA PROCÉDURE DE RECOURS ?

Après un deuxième échec à une épreuve pratique, vous pouvez introduire un recours pour le dernier examen présenté, dans les 15 jours de l'échec, par lettre recommandée ▶ [Consultez notre site web pour plus d'informations.](#)



J'AI MOINS DE 18 ANS

Vous pouvez conduire les véhicules de la catégorie G dont la **M.M.A. n'excède pas 20.000 kg**. Cette restriction est mentionnée sur votre permis de conduire sous la forme du code 205.

- ▶ A 18 ans ... Vous pourrez conduire tous les véhicules de la catégorie G, sans devoir solliciter un nouveau permis de conduire.



LORS D'UNE DÉCHÉANCE

Pour ce cas particulier ▶ [Consultez notre site web pour plus d'informations.](#)

NOUS VOUS SOUHAITONS
BONNE CONTINUATION
DANS VOTRE APPRENTISSAGE !

INFORMATIONS & RENSEIGNEMENTS

<https://www.autosecurite.be>



Editeur responsable
Olivier Goies
Avenue du Parc, 33
4800 Verviers

© 2021 Autosécurité